



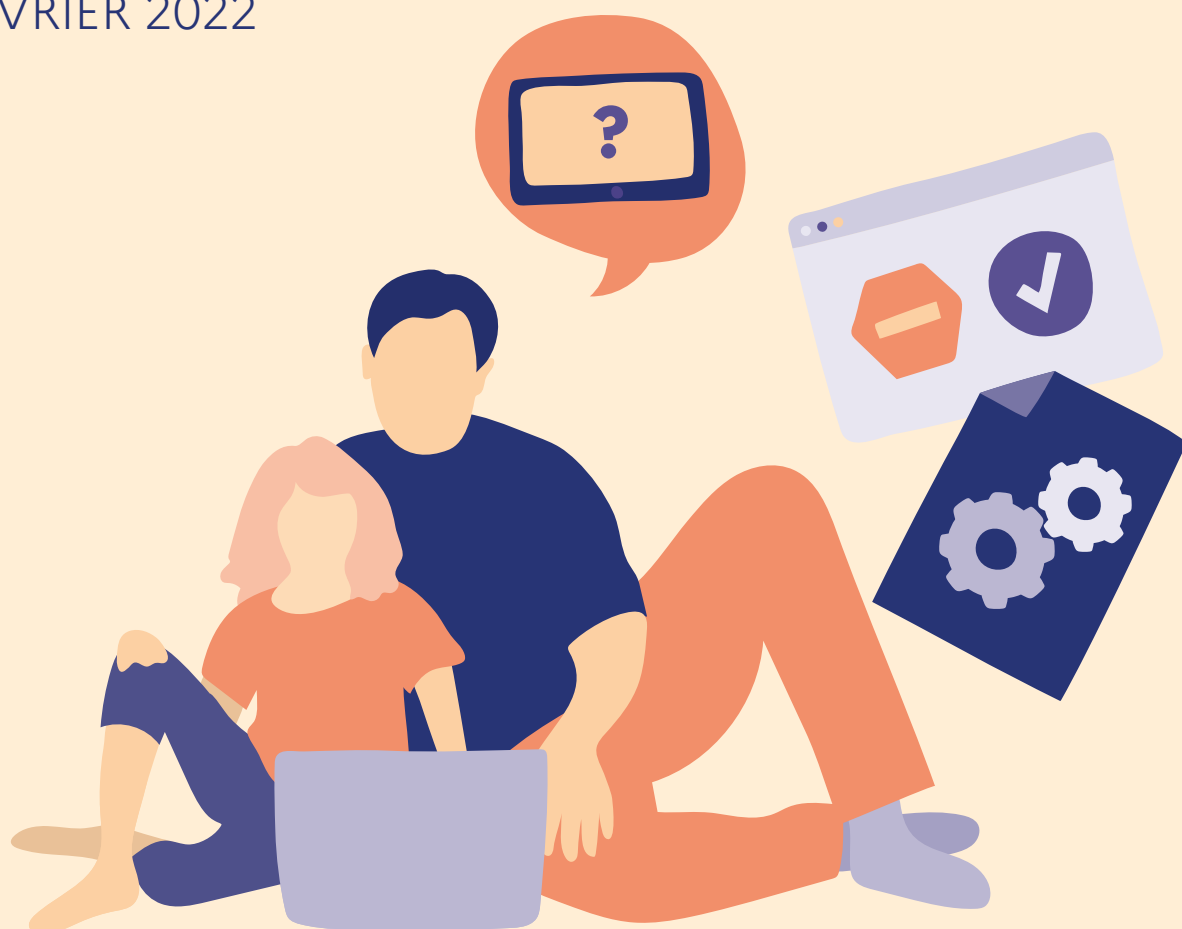
SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ENFANCE
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POUR UN USAGE RAISONNÉ DES ÉCRANS PAR LES ENFANTS ET LES JEUNES

PLAN D' ACTIONS

FÉVRIER 2022





Adrien Taquet,
secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles

En moins d'un quart de siècle, les technologies numériques se sont imposées dans un grand nombre de nos activités et ceci à tous les âges de la vie. Les enfants de 2 ans sont 84 % à regarder la télévision au moins une fois par semaine. Entre 3 et 17 ans, la moyenne de temps passé devant les écrans est de 3 heures par jour en France¹. À cet égard, la crise de la Covid-19 et les confinements successifs que nous avons connus n'ont, une fois de plus, pas épargné nos enfants. Le phénomène d'exposition croissante aux écrans est bien réel.

La communauté scientifique s'accorde sur les dangers que représentent une surexposition aux écrans représente souvent une surexposition aux écrans. Cette surexposition aux écrans bien qu'encore trop peu investiguée, est corrélée à une diminution de l'activité physique, trop souvent à une exposition précoce aux contenus violents et à caractère pornographique et, lorsqu'ils sont mal utilisés, à des troubles relationnels.

Il est impératif de mieux connaître ces dangers, de les prévenir et en définitive d'y remédier, sans renier le potentiel éducatif et ludique des outils numériques. Si le « pas d'écrans avant 3 ans » doit rester le mot d'ordre, la promotion d'un usage raisonné et raisonnable des écrans pour les enfants et adolescents constitue la ligne directrice du présent plan d'actions. Un usage raisonné des écrans est possible, mais il n'est pas inné. Il doit s'accompagner d'une révolution des pratiques par une sensibilisation des enfants à ce sujet afin de les responsabiliser, un accompagnement des parents qui sont souvent dépourvus face à cette problématique qu'ils maîtrisent parfois mal et un soutien des professionnels au contact des enfants.

Tel est l'objet de ce plan, qui sera bientôt complété par un volet sanitaire traitant du repérage et de la prise en charge des troubles liés à une surexposition aux écrans.

1. Études Elfe 2013 (Inserm, Ined et EFS) et INCA 3 (ANSES, 2017).

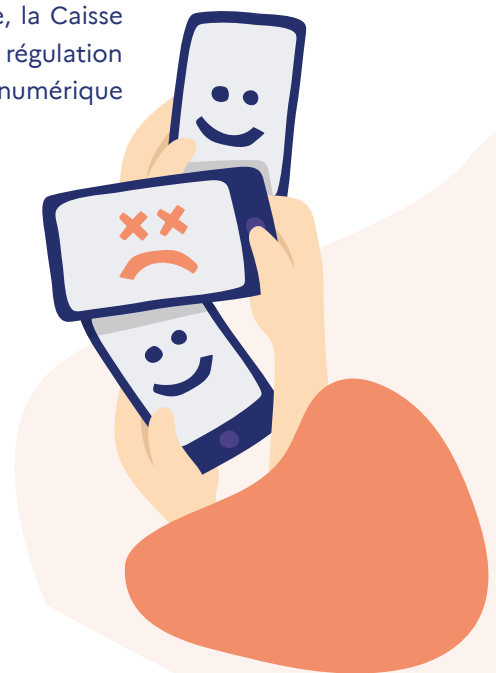
PLAN D' ACTIONS POUR UN USAGE RAISONNÉ DES ÉCRANS PAR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi par le ministère des Solidarités et de la Santé pour établir une synthèse des connaissances disponibles et proposer des recommandations relatives à l'usage des écrans par les enfants et les jeunes. Le présent plan qui découle directement des recommandations du HCSP² vise à promouvoir un usage raisonné et raisonnable des écrans au quotidien.

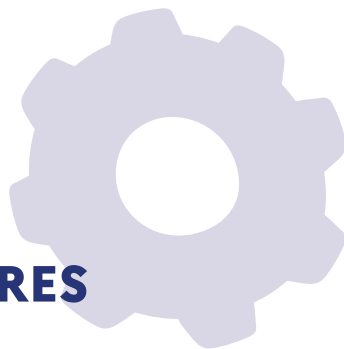
Le plan d'actions considère qu'il est primordial de réguler leurs usages. Il s'agit notamment de faire en sorte que ces derniers ne diminuent pas les interactions sociales ou la pratique de l'activité physique, qu'ils n'incitent pas à la haine et à la violence, et qu'ils n'entraînent pas une exposition précoce des enfants à la pornographie.

S'il est indiscutable que la limitation du temps passé devant les écrans permet de réduire certaines conséquences physiques et physiologiques, il est aussi crucial de promouvoir l'information, l'éducation, et l'accompagnement des enfants, afin qu'ils choisissent en toute connaissance de cause les contenus qu'ils vont consulter, qu'ils comprennent ce qu'ils voient, et apprennent à utiliser les écrans en tant que support, dans des temps et lieux appropriés.

Le plan d'actions pour un usage raisonné des écrans par les enfants et les jeunes résulte d'une démarche partenariale entre le ministre des Solidarités et de la Santé, le secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), la Délégation à la sécurité routière, Santé publique France, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et en collaboration avec l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), le Conseil national du numérique (CNNum) et la Défenseure des droits.



2. Avis du HCSP relatif aux effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans (première partie 12 décembre 2019 et seconde partie : de l'usage excessif à la dépendance 8 mars 2021)



LES ACTIONS PHARES

Création d'un campus de la parentalité pour mieux accompagner les parents face à l'utilisation du numérique par leurs enfants :

1. En ligne : renforcement d'un **portail unique d'information** pour accompagner les parents face à l'utilisation du numérique par leurs enfants : jeprotegemonenfant.gouv.fr ;
2. Sur le territoire : les **campus de la parentalité** qui offrent un accompagnement à la parentalité numérique partout sur le territoire à travers un réseau d'associations.
3. Développer les compétences numériques des élèves dès le CM1 via la **plateforme Pix**.
4. Mieux connaître les usages du numérique des Français par la création d'un **baromètre annuel**.



3 BOÎTES À OUTILS POUR FAVORISER L'USAGE RAISONNÉ DES ÉCRANS PAR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Boîte à outils pour **les parents**

Boîte à outils pour **les équipes éducatives**

Boîte à outils pour **les professionnels de l'enfance et de la jeunesse**

LES 4 ACTIONS PHARES DU PLAN

POUR LES PARENTS

CRÉATION DU CAMPUS DE LA PARENTALITÉ EN LIGNE ET PARTOUT SUR LE TERRITOIRE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PARENTS FACE À L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE PAR LEURS ENFANTS

Action 1

// En ligne // Renforcement d'un portail unique d'information pour accompagner les parents face à l'utilisation du numérique par leurs enfants : jeprotegemonenfant.gouv.fr

Face à la multitude et la diversité des informations concernant l'usage des écrans et les risques potentiels, il est nécessaire de recenser les ressources et sites d'informations fiables sur un portail institutionnel, afin de faciliter l'accès à une information vérifiée et à des outils pratiques favorisant un usage raisonné des écrans.

Le site jeprotegemonenfant.gouv.fr met ainsi à disposition de tous (parent, éducateur, enseignant, etc.) un espace dédié à l'usage des écrans par les enfants. Grâce à une collaboration étroite entre les pouvoirs publics, les acteurs du numérique, les chaînes de télévision, les plateformes de vidéo à la demande, les télécoms, les éditeurs de jeux vidéo et les associations familiales, de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité, il permet aux parents de trouver des réponses fiables aux questions qu'ils se posent sur les enjeux de l'exposition de leurs enfants aux écrans, de la façon la plus accessible possible :

- repères d'utilisation des écrans selon l'âge ;
- outils protégeant les enfants et les jeunes contre la surexposition aux écrans ;
- ressources permettant de s'informer sur les enjeux et les risques de la surexposition des enfants et des jeunes aux écrans (vidéos, brochures, applications numériques, sites internet).

Calendrier : lancement du volet sur les écrans de la plateforme jeprotegemonenfant.gouv.fr lors du safer internet day le 7 février 2022.

Lien utile accessible dès aujourd'hui : jeprotegemonenfant.gouv.fr

Action 2

// Sur le territoire // Les **campus de la parentalité** offrent un accompagnement aux parents à la parentalité numérique partout sur le territoire à travers un réseau d'associations

Répondre aux besoins et aux attentes des parents en matière d'accompagnement dans la parentalité numérique est de plus en plus nécessaire face à cette première génération d'enfants nés avec un portable à la main mais qui n'ont pas forcément les outils pour faire face aux risques qui peuvent émerger.

Les professionnels de l'enfance et des familles, souvent sollicités en premier niveau par des parents confrontés à ce nouveau risque, sont parfois eux-mêmes démunis pour les accompagner. Les initiatives pour accompagner les familles et les professionnels existent pourtant, mais leur dispersion réclame une meilleure coordination en vue d'en garantir l'homogénéité, la visibilité et l'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi les campus de la parentalité offriront à chaque parent qui le souhaitera la possibilité d'accéder facilement et gratuitement, en ligne ou près de chez lui, à une offre d'accompagnement de confiance sur tous les problèmes de parentalité numérique qu'il rencontre.

Ce dispositif sera porté notamment par la DGCS, l'Unaf et la Cnaf et rassemblera entre autres les associations de soutien à la parentalité généralistes intervenant ou spécialisées dans le domaine de la parentalité numérique.

Concrètement, cette offre, qui sera également accessible aux professionnels au contact des familles, consistera en un socle de ressources pour répondre à toutes les grandes questions que les parents se posent (temps d'écran, contrôle parental, harcèlement en ligne, etc.), validé par les experts des disciplines concernées, repérable grâce à une identité visuelle connue de tous, et présentée à l'occasion d'ateliers sur le terrain, au plus près des parents, partout en France.

Les ressources en ligne seront accessibles sur le site **jeprotectemonenfant.gouv.fr** ainsi que sur tous les sites des différents partenaires qui le souhaitent.

Calendrier : 2022.

Lien utile : **jeprotectemonenfant.gouv.fr**



POUR LES ENFANTS

Action 3

Développer les compétences numériques des élèves dès le CM1 via la plateforme Pix

Dans ses avis du 12 décembre 2019 et du 8 mars 2021, le HCSP recommande de construire un dispositif afin que les enfants et les adolescents puissent acquérir un regard critique et choisir en toute connaissance de cause les contenus diffusés par les écrans utilisés.

Selon un sondage Médiamétrie (février 2020), 9 ans et 9 mois est l'âge moyen d'acquisition du premier téléphone portable. Ainsi, pour accompagner les enfants à mieux utiliser les réseaux et le numérique, une sensibilisation débutera dès le CM1 et une attestation de compétences numériques, équivalent à un passeport internet, sera délivrée en classe de 6^e. Il s'agit de permettre aux enfants scolarisés en cycle 3 de mieux connaître et mieux maîtriser les opportunités mais aussi les limites et les dangers du numérique. Ce dispositif sera lancé dans 12 départements dès la rentrée 2022. L'objectif est ensuite de le généraliser dès la rentrée suivante.

Calendrier : dès la rentrée 2022 au sein de plusieurs académies ; généralisation à partir de la rentrée 2023.



POUR TOUS

Action 4

Mieux connaître les usages du numérique des Français par la création d'un baromètre annuel

Aujourd'hui, la France compte 92 % de foyers connectés, 53,1 millions d'internautes mensuels³ et 6 Français sur 10 se connectent chaque jour sur les réseaux sociaux et les messageries instantanées. Les usages se concentrent majoritairement sur le smartphone, facilitant la connexion en tout lieu et à tout moment de la journée. Ces nouvelles pratiques numériques modifient en permanence nos sociétés (modes de socialisation, loisirs, pratiques professionnelles, essor de nouveaux champs économiques, etc.). À tout âge, des risques peuvent être associés à des usages numériques excessifs.

Afin de mieux comprendre les usages numériques des Français de 15 à 75 ans, et de quantifier ceux qui peuvent s'avérer problématiques, la Mildeca a conçu le premier Baromètre annuel sur les usages d'écrans. L'édition 2021, parue le 25 novembre 2021, tient compte de l'actualité (confinements, Euro 2020, etc.), pour offrir un panorama complet de ces usages, afin de concevoir des politiques de prévention adaptées et basées sur des indicateurs objectifs.

Ce baromètre annuel de la Mildeca vise à :

- évaluer la répartition générale des habitudes numériques des Français ;
- déterminer la fréquence des usages considérés comme potentiellement problématiques ;
- quantifier les conduites à risque associées aux usages numériques (snacking, consommations de tabac, d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues illicites) ;
- identifier les familles d'usages et les profils les plus à risque, afin de mettre en place des stratégies de prévention adaptées.

Ce baromètre, renouvelé chaque année, permettra de suivre l'évolution des indicateurs au fil du temps et de quantifier plus finement certains phénomènes, y compris émergents, qui peuvent constituer un risque pour la santé ou le bien-être des Français de 15 à 75 ans.

Calendrier : baromètre publié chaque année.

Lien utile : www.drogues.gouv.fr/presse/francais-addicts-leurs-ecrans-publication-resultats-premier-barometre-mildecaharris

3. L'année internet 2020, réalisé par Médiamétrie, 2021

LES OUTILS À UTILISER DÈS À PRÉSENT

BOÎTE À OUTILS POUR LES PARENTS

● Le site Internet et l'application sur les « 1 000 premiers jours » de l'enfant

Destinés aux futurs parents et parents d'enfants de moins de 2 ans, le site 1000-premiers-jours.fr et l'application « 1 000 premiers jours » vous apportent des conseils et astuces afin de vous soutenir dans vos interactions avec vos enfants dans un quotidien marqué par la présence des écrans (smartphone, ordinateurs, télévision, etc.).

Pilotes : Santé publique France (site internet) et DGCS (application).

Liens utiles : rendez-vous sur [1000-premiers-jours.fr](https://www.1000-premiers-jours.fr) ou téléchargez l'*application mobile*.



● Les conseils de l'Arcom relatifs aux usages des écrans

Regroupés dans un dépliant, ces conseils pratiques permettent d'accompagner l'entourage familial et éducatif de l'enfant dans l'usage des écrans. Ils sont également diffusés périodiquement à travers des messages conçus par les chaînes de télévision dans le cadre de la campagne « Enfants et écrans ».

Pilote : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), issue de la fusion au 1^{er} janvier 2022 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et de la protection des droits sur internet (Hadopi).

Liens utiles : rendez-vous sur [csa.fr](https://www.csa.fr) pour télécharger le dépliant « *Utiliser les écrans, ça s'apprend* » et pour obtenir des informations sur la campagne « Enfants et écrans ».

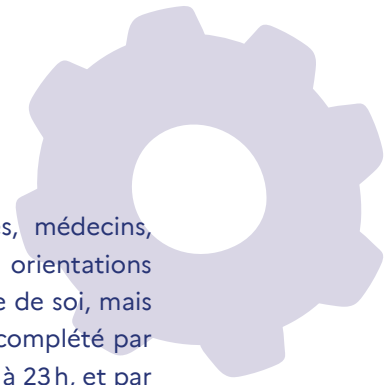
● 2 dispositifs d'aide à distance à conseiller à vos enfants

3018, le numéro national en cas de violences numériques

Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le numéro national pour les enfants, les adolescents et les parents sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes (cyber-harcèlement, exposition à des contenus violents, etc.). Les interlocuteurs (psychologues, juristes et spécialistes du numérique) écoutent, informent et conseillent mais ont aussi une capacité unique de signalement direct et prioritaire aux réseaux sociaux pour faire supprimer en quelques heures tout contenu préjudiciable à un mineur.

Pilote : Association e-Enfance, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du secrétariat d'État en charge de l'Enfance et des Familles.

Liens utiles : contactez le 3018, accessible du lundi au samedi, de 9h à 20h (par téléphone, également joignable sur [3018.fr](https://www.3018.fr) par Tchat en direct, via Messenger et WhatsApp).



Fil Santé Jeunes, le Websanté des 12 à 25 ans

Faisant intervenir des professionnels aux profils variés (dont psychologues, médecins, conseillers conjugaux et familiaux), les réponses, conseils, informations et orientations proposés sur ce site interactif sont une aide à la réflexion et à la connaissance de soi, mais aussi un soutien pour que les jeunes aiguisent leur esprit critique. Le site est complété par une ligne d'appel anonyme, gratuite et ouverte tous les jours de l'année de 9h à 23h, et par un service de Chat accessible de 9h à 22h.

Pilote : École des parents et des éducateurs d'Île-de-France, avec le soutien financier de Santé publique France.

Liens utiles : rendez-vous sur **Fil Santé Jeunes** et au 0 800 235 236.

● La Famille « Tout-Écran », mini-série pédagogique et humoristique

Composée de 35 brefs épisodes sur trois saisons, cette mini-série inspirée du guide pratique « La famille Tout-Écran » délivre des astuces et conseils pour mieux gérer le rapport aux écrans en famille et aux nouvelles technologies. Elle met en scène le quotidien d'une famille attachante, connectée et parfois un peu dépassée dans la gestion des écrans : Erwan, Myriam et leurs trois enfants Mélina, Théo et Juliette.

En octobre 2020, la Famille « Tout-Écran » a également fait l'objet d'une bande dessinée éducative destinée aux pré-adolescents : « Dans la tête de Juliette. Plongée pour le tourbillon numérique ».

Pilote : Caisse nationale des allocations familiales

Liens utiles : pour en savoir plus sur la série et son programme de diffusion, cliquez **ici**, téléchargez le **guide pratique #2** ; et pour revoir les épisodes à la demande, rendez-vous sur la chaîne YouTube de la Caisse nationale des allocations familiales (**saison 1 – saison 2 – saison 3**). Pour télécharger gratuitement la BD « Dans la tête de Juliette. Plongée pour le tourbillon numérique⁴ », cliquez **ici**.

● La plateforme numérique « FamiNum »

Fruit d'une enquête d'usage menée auprès de plus de 800 parents, FamiNum.com est un outil gratuit dont une version renouvelée est lancée à l'occasion du Safer Internet Day 2022. Créée par Internet Sans Crainte et la Mildeca, la plateforme FamiNum.com propose aux parents une expérience guidée et personnalisable : chaque famille est invitée, selon son profil et ses priorités, à créer sa propre charte numérique d'utilisation des écrans à la maison. Il est également possible de recevoir par e-mail des défis pendant six semaines pour renforcer cette démarche d'éducation au numérique en famille.

Pilote : TRALALERE, avec le soutien de la Mildeca

Lien utile : en savoir plus sur la **plateforme numérique FamiNum**

4. Réalisée avec le soutien de la GMF et en partenariat avec le Gouvernement, la Caisse nationale des allocations familiales, l'Union nationale des associations familiales, l'Association d'éducation populaire complémentaire de l'école publique, la ligue de l'enseignement et LUMNI.

BOÎTE À OUTILS POUR LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

● Le Safer Internet Day (SID)

Journée mondiale pour un internet plus sûr, le Safer Internet Day est l'occasion de sensibiliser les jeunes à des usages numériques positifs et responsables.

Grâce à des ressources pédagogiques mises à votre disposition, vous pouvez sensibiliser les élèves aux usages numériques positifs et responsables par des ateliers, en vous appuyant sur des kits clés en main de la primaire au lycée, et sur des outils pour faire le lien école-maison. Rendez-vous annuel incontournable et coordonné par le Safer Internet France, cette journée se tiendra le 8 février 2022.

Pilote : Commission européenne (opérateur France : TRALALERE).

Liens utiles : rendez-vous sur [Saferinternet.fr](https://www.saferinternet.fr) et sur [Eduscol](https://www.eduscol.education.fr).

● Le kit pédagogique du citoyen numérique

Regroupant l'ensemble des ressources pédagogiques conçues pour promouvoir une éducation citoyenne au numérique, ce kit permet de consulter, en ligne et gratuitement, l'ensemble des vidéos, tutoriels, guides pratiques, jeux pédagogiques, rapports et supports de cours conçus par la Cnil, l'Arcom et le Défenseur des droits.

Les quatre thèmes des ressources sont :

- les droits sur Internet (par exemple, les ressources pédagogiques du Défenseur des droits sur la thématique « Monde numérique : quels droits ? », un **module vidéo** pour les 6-11 ans, une **exposition** pour les 12 ans et +, et le **manuel Educadroit** qui propose des activités pédagogiques dès 6 ans),
- la protection de la vie privée en ligne ;
- le respect de la création ;
- l'utilisation raisonnée et citoyenne des écrans (par exemple, les modules pédagogiques de l'Arcom sur **les enjeux de représentations médiatiques** ou **sur les bons réflexes pour une consommation culturelle en ligne légale et adaptée au jeune public**).

Pilotes : CNIL, Défenseur des droits, Arcom.

Liens utiles : retrouvez les ressources du kit pédagogique sur les sites internet de chaque autorité : [Educnm.fr](https://www.educnum.fr), [Arcom.fr](https://www.arcom.fr), [defenseurdesdroits.fr](https://www.defenseurdesdroits.fr), et téléchargez le **dépliant du kit pédagogique**.

BOÎTE À OUTILS PROFESSIONNELLS DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE



● Les « Promeneurs du Net »

Destiné aux professionnels de la jeunesse (éducateur, animateur, etc.) qui exercent dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique ou encore une mission locale, le programme vise à assurer une présence éducative sur internet (notamment sur les réseaux sociaux *via* des profils nominatifs) pour maintenir un lien régulier avec les jeunes accompagnés, de prévenir, de prendre en charge les situations complexes mais aussi de promouvoir un usage citoyen d'internet *via* des messages de sensibilisation aux risques et le développement d'actions éducatives dédiées.

Pilote : Caisse nationale des allocations familiales.

Liens utiles : rendez-vous sur promeneursdunet.fr pour en savoir plus et pour rejoindre la communauté des « **Promeneurs du Net** ».

● La formation sur les risques de l'exposition des tout-petits aux écrans

Destiné aux professionnels des modes d'accueil d'enfants de moins de 3 ans, le plan de formation « Ambition Enfance Egalité » permet de se former sur l'impact que l'utilisation et/ou la présence d'écrans dans l'environnement du jeune enfant peuvent avoir sur son développement. Les formations sur ce thème abordent notamment :

- le renforcement du lien avec les familles : apprendre à aborder le sujet du numérique avec les parents, savoir les orienter vers les personnes compétentes (réfèrent santé inclusion, PMI, crèche, etc.) ;
- la compréhension des usages numériques des parents et la sensibilisation aux bonnes pratiques : déconnexion, pas d'écran allumé à table, etc. ;
- la connaissance des risques d'exposition aux écrans sur le développement psychomoteur, sensoriel, relationnel et affectif de l'enfant ;
- le repérage des enfants et des familles vulnérables ayant peu de ressources pour se préserver des risques encourus par une utilisation excessive ou inadaptée des écrans.

Pilote : DGCS

Liens utiles : rendez-vous sur le site du [ministère des Solidarités et de la Santé](http://ministere-des-solidarites-et-de-la-sante.gouv.fr) pour en savoir plus sur le plan de formation et sur le site internet ou la plateforme téléphonique de votre partenaire pour la formation afin de vous inscrire (Iperia, CNFPT, Opco Cohésion sociale, Opco Entreprises de proximité, Opco Santé)

● Le programme d'appui pour l'animation d'ateliers « Moins d'écrans, plus d'interactions »

Le projet « Moins d'écrans, plus d'interactions » déploie sur le territoire national des ateliers de sensibilisation à l'usage des écrans. Ces ateliers sont conçus pour réunir des parents d'enfant d'âge préscolaire, autour d'un jeu de cartes pédagogique présentant dix défis pour dix situations du quotidien. Il vous permet, en tant qu'animateur de l'atelier, d'ouvrir le dialogue sur les difficultés rencontrées et les possibilités que chacun peut envisager pour essayer de « faire autrement » dans son propre contexte de vie. Un kit d'animation (affiches, jeu de carte, guide de l'animateur), des sessions de prise en main des outils, et l'appui d'une communauté d'animateurs vous sont proposés gratuitement si vous souhaitez mettre en place ces ateliers.

Pilote : Association française de pédiatrie ambulatoire, avec le soutien financier de Santé publique France.

Lien utile : rendez-vous sur mpedia.fr pour télécharger gratuitement le kit d'animation ou demander à le recevoir directement dans votre structure et vous inscrire aux prochaines sessions d'appropriation des outils afin de monter des ateliers de sensibilisation.



Membres du comité de pilotage du plan d'actions pour un usage raisonné des écrans par les enfants et les jeunes

Ministère des Solidarités et de la Santé et secrétariat d'État en charge de l'Enfance et des Familles

- Direction générale de la santé
- Direction générale de la cohésion sociale
- Délégation ministérielle au numérique en santé

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

- Direction générale de l'enseignement scolaire
- Direction du numérique pour l'éducation

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

- Direction générale des entreprises

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

- Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca)

Délégation à la sécurité routière

Agence nationale de santé publique (Santé publique France)

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

ET EN COLLABORATION AVEC

Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)

Conseil national du numérique (CNNum)

Défenseure des droits



SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*